Demande de certificat d'urbanisme n°1

CADRE RESERVE A LA COMMUNE OU AU FONCTIONNAIRE DELEGUE

Demandeur

……

Objet de la demande

……

Référence dossier

……

Cadre 1 - Demandeur

Personne physique

Nom : ……Prénom :……

Adresse

Rue :……n° ….. boîte…… Pays :……

Code postal :…….. Commune :……

Téléphone :……

Courriel :……..

Personne morale

Dénomination ou raison sociale : ……

Forme juridique :……

Numéro BCE : ……..

Adresse

Rue : ……n° ….. boîte…… Pays :……

Code postal :…….. Commune :……

Téléphone :……

Courriel :……..

Personne de contact

Nom : ……Prénom :……

Qualité :……

Téléphone :……

Courriel :……..

Cadre 2 - Coordonnées du bien immobilier dont la situation urbanistique est demandée

Rue :……n° ……..

Commune :……

Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande

Si le projet concerne plus de cinq parcelles, joindre une vue en plan reprenant l'ensemble des parcelles

	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire
Parcelle 1					
Parcelle 2					
Parcelle 3					
Parcelle 4					
Parcelle 5					

Cadre 3 - Signatures

Je m'engage à solliciter les autorisations ou permis imposés, le cas échéant, par d'autres lois, décrets ou règlements.

Signature du demandeur ou du mandataire

…….

Protection des données

L'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données et au Code du développement territorial (CoDT), les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par la commune qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Ces données ne seront communiquées qu'aux autorités, instances, commissions et services prévus dans le CoDT, et particulièrement son livre IV. La commune peut également communiquer vos données personnelles à des tiers si la loi l'y oblige ou si la commune estime de bonne foi qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale, pour les besoins d'une procédure judiciaire.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide. Pour les permis ou certificats d'urbanisme périmés, les données électroniques seront conservées sous une forme minimisée permettant à la commune de savoir qu'un permis ou certificat d'urbanisme vous a été attribué et qu'il est périmé.

Vous pouvez gratuitement rectifier vos données ou en limiter le traitement auprès de la commune.

Vous pouvez gratuitement avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant le responsable du traitement, le Délégué à la protection des données (ou Data Protection Officer- DPO) dont vous trouverez les coordonnées sur le page web codt.wallonie.be ou en adressant un courrier au Directeur Général du SPW – TLPE, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes.

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction de la commune, vous pouvez introduire une réclamation sur le site internet de l'Autorité de protection des données (APD) : https://www.autoriteprotectiondonnees.be/ ou contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be